

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 novembre 2018

Autoconsommation collective : Enerplan saisit le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie

Sans réponse de la Commission de Régulation de l'Energie suite à son recours gracieux, Enerplan, le syndicat des professionnels du solaire, a adressé aujourd'hui au Conseil d'Etat un recours demandant l'annulation de la délibération par laquelle le régulateur a fixé un tarif punitif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) pour l'autoconsommation collective.

Par délibération du 7 juin 2018, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a fixé le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) pour les participants à une opération d'autoconsommation collective, qui a été contesté par les professionnels du solaire.

Le régulateur n'ayant pas répondu au recours gracieux engagé par Enerplan fin juillet, le syndicat a saisi le Conseil d'Etat d'une requête en annulation de la délibération, considérant le dispositif institué par la CRE comme un frein qui vise à entraver le développement de projets d'autoconsommation collective, sans que le régulateur n'ait communiqué des études, données et autres analyses qui motiveraient sa décision.

Pour Daniel BOUR, président d'Enerplan : « *Faute d'un vrai dialogue avec la CRE, nous saisissons aujourd'hui le Conseil d'Etat afin qu'il rappelle au régulateur l'Esprit et la Lettre de la Loi de niveau national et européen. Le syndicat des professionnels du solaire saisit aujourd'hui la haute juridiction administrative afin de faire annuler ce texte contraire à la volonté du législateur, qui se révèle être un frein à la transition énergétique pour partager localement de l'électricité solaire.* »

Le dossier est suivi par Arnaud Gossement et Emma Babin du cabinet Gossement avocats.

Contact presse ENERPLAN

Martine Lauseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

media@amgpresse.com / martine@lauseure.com

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

www.enerplan.asso.fr